

Réponses de la Direction aux questions posées par la CFE-CGC

ETHIQUE : Quel est le délai de réponse suite à un recours au dispositif Speak Up ?

Réponse : Un délai raisonnable s'applique qui tient compte du temps imparti à la réalisation des enquêtes dont les auditions des personnes intéressées sous réserve de leur présence. Toute absence retarde la finalisation du processus. Si la requête n'est pas recevable, une réponse est apportée rapidement.

ASSISTANCE AUX PERSONNELS : Où trouver les coordonnées de la psychologue du travail sur intranet ?

Réponse : Les collaborateurs peuvent trouver les coordonnées en suivant les liens ci-dessous :

Pour Paris : <https://navista.marium.int/web/paris/sst>

Pour Bagneux : <https://navista.marium.int/web/bagneux/sst1>

ACCORD D'ENTREPRISE : Est il possible de se procurer des exemplaires papier de l'accord d'entreprise ?

Réponse : Le nouvel accord est en ligne avec [ce lien](#). Il suffit soit de lancer une impression soit de le faire relier à la demande et selon le besoin réel, ce qui est plus écologique pour un établissement tertiaire où l'essentiel des communications sont dématérialisées.

GPEC : L'accord GPEC ayant été prorogé jusqu'au 07 septembre 2025. Quelle est la date limite de demande d'un départ avec les mesures de fin de carrière ? Quelle est la date limite pour bénéficier d'un départ effectif de l'entreprise pour les personnels souhaitant bénéficier des dispositions relatives à la fin de carrière (transmission du savoir, temps partiel, etc etc) ?

Réponse : L'accord de prolongation court à date jusqu'au 7 septembre 2025, les demandes peuvent être faites dans ce cadre mais le plus tôt possible sera le mieux, sous réserve d'une éventuelle prolongation que les parties intéressées négocieront.

SST : Un accident qui interviendrait dans le parking de l'établissement est il considéré comme un accident de trajet ou de travail ?

Réponse : Si l'accident se produit dans les locaux de l'entreprise et ses dépendances comme le parking, ce sera un accident due travail..

Compte-rendu
en ligne

Document
non disponible
en ligne

Réconcilions performance et bien-être au travail

Vos élu(e)s CFE-CGC à la Commission des Réclamations Individuelles et Collectives

Rymel POUSSIERE

01 40 59 51 65

Erika GAUTHE

01 40 59 57 04

Samuel MOINAUX

06 74 00 02 22

J'adhère



CESU : Les salariés ayant commandés des CESU dématérialisé ne les ont toujours pas à date du 14 mars - contrairement aux commandes papier. Est-il possible d'avoir une explication et d'être rassuré sur le sujet ?

Réponse : Il y a eu un problème technique de changement de serveur du prestataire qui est résolu. Par ailleurs, la première campagne annuelle de commande de chèque emploi service universels (CESU) garde d'enfant est ouverte depuis le lundi 24 mars jusqu'au 11 mai 2025. Une communication et le nouveau dispositif de commande figurent sur Navista.

La prochaine CRIC se déroulera le 22 mai 2025

Merci de faire parvenir vos questions par mail

au plus tard le 12 mai

à Samuel Moinaux, Rymel Poussière ou Erika Gauthe



Compte-rendu
en ligne

Document
non disponible
en ligne

Réconcilions performance et bien-être au travail

Vos élu(e)s CFE-CGC à la Commission des Réclamations Individuelles et Collectives

Rymel POUSSIÈRE	01 40 59 51 65
Erika GAUTHE	01 40 59 57 04
Samuel MOINAUX	06 74 00 02 22

J'adhère

